



-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
-----

-----  
**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
-----

-----  
**SERVICE DES DÉMEMBREMENTS**  
-----

Arrêté n°2021 - 1070 /CENI/SG/DRH/SD

**Portant suspension des activités des membres des démembrements de la  
Commission Electorale Nationale Indépendante**

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION  
ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001, portant Code Electoral, ensemble ses modificatifs ;
- Vu le décret n°2021-0789/PRES/PM/MATD du 26 juillet 2021 portant nomination de commissaires à la Commission Electorale Nationale Indépendante ;
- Vu le décret n°2021-0809/PRES/PM/MATD du 02 août 2021 portant nomination du Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;
- Vu le décret n°2021-0810/PRES/PM/MATD du 02 août 2021 portant nomination des Vice-présidents de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;
- Vu le procès-verbal n°2021-03/CC/G du 29 juillet 2021 portant prestation de serment de commissaires de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;
- Vu l'arrêté n°2021-008/CENI/CAB du 25 Août 2021 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;
- Vu le Décret n°2021-0994/PRES/PM/MATD/MINEFID du 13 octobre 2021 portant révision des listes électorales biométriques ;
- Vu les procès-verbaux de désignation des membres des démembrements de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

- Vu les arrêtés de nomination des membres des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes (CEPI), des Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI) et des Commissions Electorales Indépendantes d'Arrondissements (CEIA) ;
- Vu les procès-verbaux de prestation de serment des membres des démembrements en date du 20 octobre 2021 ;
- Vu l'arrêté n°2021-066/CENI/SG/DRH/SD du 27 octobre 2021 portant mise en activité des membres des démembrements de la Commission Electorale Nationale Indépendante;
- Vu la délibération du Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 17 novembre 2021 relative à l'adoption d'un décret portant abrogation du décret n°2021-0994/PRES/PM/MATD/MINEFID du 13 octobre 2021 portant révision des listes électorales biométriques ;
- Vu la lettre n°2021-3124/PM/SG/DGPJ/Ops du 23 novembre 2021 du Premier Ministre informant la CENI de la décision du Conseil des Ministres annulant l'opération de révision du fichier électoral.

### A R R E T E :

**Article 1<sup>er</sup> :** Les activités des membres des démembrements de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CEPI, CECI, CEIA) sont suspendues pour compter du **10 décembre 2021**.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

03 DEC 2021



**Elysé OUEDRAOGO**

#### **Ampliations :**

- Cabinet ;
- Vice-présidents ;
- Rapporteurs ;
- Commissaires ;
- Secrétariat Général ;
- Toutes directions ;
- Démembrements (CEPI, CECI, CEIA) ;
- Chrono/Archives.